

Accords fiscaux—Loi

On nous accuse de porter une attaque sanguinaire contre les provinces pour avoir apporté ce changement à la loi. Quelle genre d'attaque sanguinaire est-ce? Il s'agit de retrancher du montant total d'un transfert une portion de l'augmentation prévue du produit national brut, de retrancher 2 p. 100 de l'augmentation réelle du PNB, pourvu que cela n'influence pas l'inflation. Ainsi, en cas d'inflation et de croissance nulle, les provinces recevront l'équivalent du taux d'inflation et du taux de croissance économique, moins 2 p. 100. Et pourtant, on nous accuse de porter une «attaque sanguinaire».

Je tiens à prouver aujourd'hui même qu'au lieu d'être une attaque sanguinaire, il s'agit d'un projet de loi très raisonnable, très conservateur; c'est la preuve que le gouvernement comprend bien les besoins et les exigences des gouvernements provinciaux.

En 1981, un comité parlementaire spécial a fait une étude complète et a publié un rapport intitulé *Le fédéralisme fiscal au Canada*, qui a été déposé en août de cette année. On y analysait tous les arrangements fiscaux entre les provinces et le gouvernement fédéral et la capacité du gouvernement fédéral de faire des paiements ainsi que la capacité des gouvernements provinciaux de faire des recettes. Le rapport du groupe de travail a conclu qu'il n'y avait pas alors de disparité structurelle entre le gouvernement fédéral et les provinces et que les accords en vigueur étaient satisfaisants. Mais cela se passait avant les quatre années où un gouvernement a gonflé la dette nationale à plus de 120 milliards, avant que ne nous soyons obligés d'affecter 27 p. 100 des recettes au paiement des intérêts, avant qu'une récession massive ne s'abatte sur nous en partie à cause du problème national de l'énergie et en partie à cause du budget de novembre 1981 qui a anéanti le pays, l'économie et les recettes de l'État. Cela se passait avant 1984 où le déficit risquait de dépasser de beaucoup les 40 milliards, si nous n'avions renversé la situation en prenant le pouvoir. Il y a disparité financière.

Je signale que les gouvernements provinciaux peuvent tous, sur la base des comptes nationaux, combler l'écart sans aller emprunter sur les marchés extérieurs. Ils ont tous emprunté l'argent dont ils avaient besoin aux régimes de pensions provinciaux et au régime de pensions du Canada, et ils ne doivent pas aller emprunter à l'extérieur, comme le gouvernement fédéral; ils ne doivent pas mendier, emprunter ni émettre des bons du Trésor ni s'arranger pour extraire jusqu'au dernier sou du marché. Le déficit de la province de l'Ontario a diminué. Le déficit de la province de Québec a diminué. Le déficit de toutes les provinces du pays a baissé cette année, à l'exception de celui de l'Alberta. Et je la plains beaucoup! Il n'existe même pas de taxe de vente dans cette province. Elle a la capacité financière d'éviter les dettes, et elle a son Fonds du patrimoine. Elle continue à verser de l'argent à son Fonds du patrimoine, et c'est pourquoi elle a un déficit comptable. N'est-ce pas tout simplement terrible?

M. Rompkey: Et ils votent pour vous. Dieu sait pourquoi, mais c'est ce qu'ils font.

M. Blenkarn: La situation a donc commencé en 1981. Depuis lors, la situation financière du pays a considérablement changé. Il existe maintenant un déséquilibre financier qui n'existait pas en 1981. En 1981, nous ne pouvions examiner que les activités financières et les dossiers d'avant 1980. Nous examinons maintenant les dossiers et les prévisions qui viennent de la dette déraisonnable léguée au pays par le gouvernement précédent; le fait que les libéraux essaient de faire de l'obstruction au sujet de ce projet de loi sans se rendre compte que le déséquilibre financier est la conséquence de leurs activités dénote une certaine incurie; c'est la raison pour laquelle ils sont dans l'Opposition.

• (1740)

Entrons dans le vif du sujet. Cette année, l'augmentation qui avait été prévue pour le financement des programmes établis sera réduite de 318 millions pour l'ensemble des provinces. L'année prochaine, cette réduction se chiffrera à 681 millions. Le transfert total, pour cette année, s'élève à 16.729 milliards. L'année prochaine, il sera de 17.7 milliards. Cela donne un milliard de plus. Pourtant, l'Opposition prétend que cela va déchirer la Confédération et détruire toutes sortes de choses.

Réexaminons la situation financière. Quand nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons dû prendre certaines mesures à notre corps défendant. Nous ne voulions pas augmenter les impôts. Mais nous avons dû le faire à cause de la dette que nous devions à l'incurie de l'ancien gouvernement. Nous avons dû modifier l'indexation des exemptions personnelles et des transferts destinés aux enfants. Ce sont des hausses d'impôt progressives. En effet, en cas d'inflation, et il y en a toujours, les recettes augmentent et les déductions sur le revenu imposable diminuent.

Les provinces perçoivent leur impôt en fonction de l'assiette fiscale du gouvernement fédéral. La plupart d'entre elles touchent 54 p. 100 de l'impôt recueilli par le gouvernement fédéral. Par conséquent, si ce dernier touche \$1 d'impôt fédéral, les provinces obtiennent en moyenne, 54c. d'impôt provincial. Les changements apportés à l'impôt sur le revenu des particuliers, dans le budget de mai 1985, pour l'exercice 1985-1986, ont eu pour l'effet d'accroître les recettes provinciales de 80 millions de dollars. Pour l'exercice 1986-1987, ces recettes augmenteront de 250 millions rien qu'à la suite de cette mesure fiscale.

Je continue. Nous avons apporté des changements à la taxe d'affaire. Nous venons d'éliminer le crédit d'impôt à la recherche scientifique. Cela augmentera énormément les recettes fiscales des provinces étant donné qu'elles n'auront plus à payer leur part de ce crédit d'impôt. Nous avons également modifié la déduction relative aux stocks. Les sociétés n'auront plus droit à une déduction automatique pour leurs stocks. Dans la plupart des provinces, sauf dans la région de l'Atlantique, bien sûr, elles n'auront plus droit au crédit d'impôt à l'investissement, ce qui modifie également l'assiette fiscale des sociétés. Cette année, nous avons modifié le calcul des dividendes. Si vous touchez des dividendes, ils seront sans doute imposés davantage qu'il ne l'étaient jusqu'ici.